

ASSEMBLEE GENERALE du 3 JUIN 2023

COMPTE-RENDU

66 personnes ont participé à cette assemblée, 19 personnes ont donné procuration.

Les mairies de Colombelles, Caen, Ifs et Mondeville se sont excusées

PREMIÈRE PARTIE : PARTIE STATUTAIRE

Le mot des présidents

Dans notre rapport moral, lors de l'AG il y a un an, nous notions déjà avec Monique :

- une tendance au durcissement des conditions d'accueil des étrangers (OQTF)
- des difficultés amplifiées par l'augmentation du nombre des procédures dématérialisées

Le constat était déjà plutôt pessimiste.

Aujourd'hui, le constat sur la situation des étrangers en France ne sera guère différent...

Le contexte politique international est plutôt sombre :

- de nombreuses guerres et beaucoup de conflits de par le monde, dans de nombreux pays d'Afrique, en Asie, en Europe
- des pays qui se choisissent par le vote des gouvernements autoritaires
- des démocraties qui se referment sur elles-mêmes
- des politiciens qui renient sans complexe les valeurs qui sont le socle de nos sociétés, droits de l'homme, droit international par ex

Tous ces faits témoignent de grandes incertitudes, des peurs qui expliquent la droitisation montante de l'opinion publique et sa réceptivité aux discours simplificateurs.

Ajoutons les bouleversements que ne va pas manquer d'entraîner le réchauffement climatique et l'on comprendra que de plus en plus de personnes sont poussées sur les routes de la migration provoquant ainsi dans de nombreux pays une augmentation de l'immigration.

Emmanuel Macron, ni de droite ni de gauche s'associe de plus en plus souvent avec la droite qui a la volonté de rendre toujours plus difficile la vie des étrangers et une vision toujours négative.

- Beaucoup de demandeurs d'asile ne sont pas logés
- Les dispositifs d'hébergement d'urgence sont insuffisants et saturés
- L'interdiction de travailler renvoie les personnes au travail clandestin
- Les étrangers sont rendus responsables du chômage, de la criminalité et on les accuse de venir pour profiter de notre système social. Les Anglais plus francs que nous disent qu'ils créent un environnement hostile.

Le contexte politique français est particulier. C'est le résultat des dernières élections, qui n'ont donné au gouvernement qu'une majorité relative et qui ont vu arriver à l'assemblée 82 députés RN. Cela explique en grande partie les décisions prises en matière de politique migratoire.

Le gouvernement a besoin des soutiens à droite pour faire passer ses lois. Il a donc choisi de droitiser son discours, espérant ainsi récupérer des électeurs du RN. C'est particulièrement vrai en matière d'immigration. C'est dans cette perspective que s'inscrit la volonté du ministre Darmanin de faire à tout prix passer son projet de loi.

Ce projet consiste en fait à durcir l'ancienne loi Colomb de 2018, Quelques exemples :

- L'accès aux soins pour tous est remis en cause
- Les procédures sont accélérées, il est prévu des audiences en visio conférence, la mise en place d'un juge unique, des mesures qui dans les faits se traduisent par une restriction des droits des personnes.
- les étrangers sont de plus en plus vus comme des délinquants et l'expulsion serait automatique puisqu'ils présentent une menace pour l'ordre public
- Parallèlement les associations doivent signer un contrat d'engagement républicain et sont menacées de suppression de toutes subventions si elles troublent l'ordre public ; menace, trouble à l'ordre public voilà des notions très vagues et potentiellement dangereuses suivant qui les utilise...

Pour notre part, à l'ASTI, mais aussi pour une part importante de la société nous sommes persuadés qu'une autre vision et une autre politique sont possibles. C'est d'abord un effort d'éclaircissement qui est à faire, Réfuter toujours les simplifications, les généralisations, les approximations.

C'est aussi affirmer qu'il est vraiment naïf de croire que mettre les étrangers dehors sera la solution aux multiples problèmes qui se posent à nous. Ceux qui professent de tels propos nous prennent pour des naïfs.

C'est la volonté d'une réflexion plus politique dans l'ASTI, en lien avec nos partenaires associatifs.

C'est enfin rappeler que ce sont avant tout des hommes et des femmes qu'il convient de traiter dignement, rappeler la juste mesure de l'effort qu'implique l'accueil. Pour un pays comme la France c'est loin d'être insurmontable.

A côté de ces décisions politiques, le choix, qui se généralise, de la dématérialisation complique sérieusement le quotidien des étrangers. Nécessité pour tous d'avoir un ordinateur, un scanner, de connaître le français. Les points info numériques permettent seulement aux étrangers de prendre RDV à la préfecture et ne les aident pas plus. Le portail unique de l'administration numérique des étrangers en France est très souvent en panne.

Ce contexte politique et idéologique qui entoure aujourd'hui les questions de migration n'est pas sans conséquences pour le quotidien de l'ASTI. Il entraîne :

- Une modification du travail juridique, beaucoup de temps passé à résoudre des problèmes liés à la dématérialisation.

- Moins de dossiers qui aboutissent. Des refus quasi à chaque fois. Dans le Calvados le préfet use fort peu de son pouvoir discrétionnaire de régularisation
- Beaucoup de titre non renouvelés ou renouvelés après de très longs temps d'attente. Avec comme conséquence l'irrégularité et la précarité pour les demandeurs.
- La quasi impossibilité de dialoguer avec la préfecture
- Beaucoup de demandes de cours de français niveau 1 et l'impossibilité de répondre à toutes.

D'un côté donc un tableau plutôt pessimiste, de l'autre le travail réalisé à l'ASTI et la vitalité de l'association qui incitent néanmoins à l'optimisme.

Toujours de nouveaux bénévoles, y compris des jeunes ce qui nous permet d'ouvrir en plus des permanences d'accueil et des cours de français le soir et le samedi matin

Des témoignages de reconnaissance des étrangers pour l'aide apportée et les actions proposées par l'association.

Des services réels rendus aux migrants (aide sociale, aide alimentaire, aide au numérique)

Des rencontres, des échanges

Toutes ces choses sont détaillées dans le rapport d'activité (RAC) que vous avez lu et sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Rapport d'activité

Voir Annexe 1

Focus sur 3 points :

le déménagement

Les nouveaux locaux sont présentés grâce à quelques photos pendant que M. Hélène donne des précisions.

Nous avons emménagé fin août 2022, nous sommes au 1er étage du bâtiment partagé avec les autres associations de la Maison des Solidarités (MDS).

L'entrée se fait par le boulevard Aristide Briand et nos locaux sont accessibles aux personnes en fauteuil et aux poussettes grâce à un ascenseur. Les toilettes viennent d'être mises en conformité. Ce déménagement s'est bien passé car beaucoup de personnes se sont mobilisées et nous avons collaboré avec les autres associations de la MDS.

Nous avons une difficulté car l'entrée est petite et souvent embouteillée lors des accueils car les personnes utilisent peu la salle d'attente.

Globalement les personnes sont contentes de ces locaux qui sont plus clairs et plus grands.

la domiciliation

2022 aura été l'année de la généralisation du logiciel DOMIFA pour tous les renouvellements et toutes nouvelles domiciliations. 49 bénévoles de l'ASTI 14 ont suivi des formations pour la mise en œuvre de l'utilisation de cet outil informatique. Nous avons constaté cette année une forte augmentation des demandes de domiciliation, et pour la première fois nous avons dépassé le seuil des 1 000 domiciliations (1 137 exactement). Il en découle directement une augmentation des courriers, 11 600 pour l'année 2022.

Ce constat nous amène à nous interroger sur la capacité de notre association à répondre de façon satisfaisante à cette augmentation.

L'année 2023 sera l'année de la généralisation de la gestion du courrier par DOMIFA, Un bilan pourra en être présenté lors de la prochaine Assemblée Générale en 2024.

Les interventions dans les écoles

Cette action s'est mise en place suite à l'écriture par Marie Odile Lainé d'un recueil de témoignages. Elles se déroulent majoritairement auprès d'élèves de classes de 4e mais aussi en bibliothèques. Il y a actuellement 7 lecteurs dont Amal qui est réfugiée syrienne.

Les réactions des élèves sont en générale très positives. Marie Odile Lainé apporte des courriers écrits par des élèves pour les migrants et Anne donne lecture d'une lettre envoyée aux lecteurs par une élève :

« Chers bénévoles de l'ASTI,

Je vous remercie de votre intervention dans ma classe. Elle nous a beaucoup apporté. Elle nous a permis de réaliser la réalité de vie des migrants. Notre professeur de français nous en a beaucoup parlé. On l'a étudié en classe, elle nous a raconté des histoires de migrants et à quel point leur vie est dure ; mais j'ai l'impression de n'avoir compris la réalité des choses qu'en vous écoutant raconter la vie de migrants que vous connaissez personnellement.

Vous écouter lire leur récit à propos de la difficulté de leur trajet m'a frappé en pleine face et je me suis rendue compte que tout ça leur était vraiment arrivé. En nous racontant leurs raisons de partir de leur pays, quitter leur famille et d'arriver dans un pays totalement étranger où ils ne parlent pas la langue, vous m'avez permis de prendre conscience de ce qu'ils vivent et que tout le monde n'a pas la chance que nous avons. »

Rapport financier

Voir Annexe 2

Questions et remarques sur les rapports :

Une question est posée dans l'assemblée concernant les inquiétudes sur les augmentations du coût du chauffage. Question sur le bail précaire et la nécessité de continuer à chercher des locaux.

Question sur le coût des charges.

Réponses de Michel

Les charges de chauffage 2022 (4 mois) seront connues très prochainement en juin 2023 et les charges de 2023 en juin 2024. Il reste donc une inconnue sur ce coût. Mais de façon générale nos finances nous permettront de faire face à cette augmentation.

Concernant le bail précaire, le bailleur Inolya a évoqué l'idée d'emménager au RDC ce qui peut laisser espérer une prolongation du bail (actuellement prévu jusqu'en décembre 2023.)

Il est également fait remarquer que dans certaines villes les ASTI sont logées gratuitement, ce qui, traduit en termes d'argent représente l'équivalent d'une jolie subvention. Nous ne jouissons pas d'un tel avantage à l'ASTI de Caen

Par ailleurs il est fait remarquer que ces locaux sont impropres à une location ordinaire. De la sorte nous occupons des locaux qui sans cela seraient probablement squattés ce qui représente de possibles dégradations et un manque à gagner pour le bailleur.

Deux remarques concernent la domiciliation :

- la domiciliation postale étant réservée aux personnes qui n'ont pas d'adresse postale, car pas de statut, peut-on penser que le nombre des personnes déboutées augmente dans la ville de Caen ?
- cette augmentation croissante du nombre ne peut qu'impacter la qualité de l'accueil réservé à chacun.

Le représentant de la CPAM considère que la subvention octroyée par cet organisme est utilisée de façon satisfaisante.

Vote : Les rapports d'activité et financier sont adoptés à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs.

Changement dans les statuts :

3 changements sont proposés à l'assistance :

Article 3 : Siège social

Texte actuel : « Le siège social est fixé à la Maison des Solidarités, 51 Quai de Juillet, 14000 CAEN. Il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration ».

Changement proposé :

« Le siège social de l'Association est fixé à Caen-14000 dans le département du Calvados. Il peut

être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration. En cas de changement d'adresse, une information auprès des membres de l'association devra être faite ».

Article 14 : Assemblée Générale Ordinaire (extrait) :

Texte actuel : « Sept jours minimum avant la date fixée, ces personnes sont convoquées par le Conseil d'Administration, par courrier simple indiquant l'ordre du jour. »

Changement proposé :

« Quinze jours au moins avant la date fixée, ces personnes, ainsi que les partenaires institutionnels sont invitées par courrier électronique ou à défaut par courrier postal. L'ordre du jour, validé par le Conseil d'Administration, est indiqué sur les invitations. »

Article 6 Ressources :

Texte actuel : « Les ressources de l'Association proviennent : 1) Des cotisations des membres ; 2) Des subventions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. »

Changement proposé :

« Les ressources dont bénéficie l'Association sont les suivantes : • Cotisations acquittées par les membres de l'Association ; • Paiement des biens vendus par l'Association ou des prestations de services rendues ; • Capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel de l'Association ; • Dons manuels de particuliers ou d'organismes ; • Dons des établissements d'utilité publique ; • Subventions susceptibles d'être accordées par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ; • Parrainage ou mécénat fournis par une entreprise privée ; • Intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'Association ; • Toute autre ressource qui n'est pas interdite par les lois et règlements en vigueur. »

Débat avec l'assistance :

Une question est posée demandant la définition du terme Mécénat.

Il est également demandé par quelle procédure un mécénat est accepté ou refusé par l'association.

Cela relève de la décision du conseil d'administration.

Vote : Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs.

Renouvellement du Conseil d'administration (CA)

2 personnes se sont retirées en cours d'année. 4 personnes annoncent également leur départ, ce jour.

3 nouvelles candidatures sont proposées : Pierre Vallée, M. Claude Marie et Fatiha Tout

Les candidats au CA sont

Mme ARBACHE	Amal
M. ARZ	Patrick
Mme BLANCHET	Élisabeth
Mme GAUER	Nicole
Mme GILBERT	Georgina

Mme GORET	Marie-Odile
Mme GOURDEAU	Camille
M. JOURDAN	Patrick
Mme MARIE	Marie-Claude
Mme PASQUIER	Véronique
Mme READ	Marie-Hélène
Mme SIMON	Monique
M. SIMON	Jean-Luc
M. THOMAZO	Loïc
Mme TOUT	Fatiha
M. VALLEE	Pierre
Mme VILACEQUE	Anne
M. XUFRÉ	Michel

64 bulletins sont dépouillés ; tous les candidats sont élus.

DEUXIÈME PARTIE : LES ATELIERS

Une même thématique a été débattue dans 4 ateliers différents : quelle place les étrangers ont-ils dans l'association ? Quelle place souhaitons-nous leur donner ? Quelle place souhaitent-ils prendre ? Il est convenu qu'à l'issue de ces ateliers chacun d'eux devra rapporter une proposition en réunion plénière.

Ci-dessous les propositions émanant des 4 groupes. Le compte rendu exhaustif des ateliers est joint en annexe.

1ere Proposition (rapporteur Dominique Fauvel)

Prévoir un accueil « libre » pour se rencontrer, évoquer ses difficultés, voire pour un partage d'expériences entre eux (se fait dans d'autres ASTI)

Ce pourrait être le moyen de faire surgir les besoins

Modalités : il faut un ou plusieurs bénévoles pour l'animation de cet accueil ; à prévoir le soir, ou en temps scolaire ? Hebdomadaire, tous les 15 jours ? Question de la garde des enfants

2eme proposition (atelier composé d'étrangers rapporteurs Hanifa et Michel Xufré)

Davantage de cours de français

Organiser des visites pratiques de la ville de Caen, afin de repérer les lieux utiles

Mettre en place un espace pour parler ensemble en petits groupes

3e proposition (rapporteur Georgina Gilbert)

Réfléchir pour que les étrangers soient plus acteurs, leur faire comprendre que l'ASTI n'est pas une association de service, favoriser la solidarité entre eux.

Avoir une équipe de traducteurs

Faire des visites de Caen régulières pour repérer les lieux utiles. Ces visites pourraient ensuite être

prises en charge par les étrangers eux-mêmes

Créer un fascicule qui répertorie les adresses utiles

4e proposition (rapporteur Anne Vilacèque)

Organiser des réunions de nouveaux bénévoles spécifiques pour les personnes étrangères afin de donner des informations qui tiennent compte des difficultés à faire connaître un fonctionnement associatif et de proposer des réponses mieux adaptées à leurs questions

Créer un groupe de référents par communauté (l'association pourrait s'appuyer sur eux pour une communication plus facile avec l'ensemble de cette communauté)

Pourquoi pas une fête des « régularisés ? »

Signatures

Marie Odile GORET
secrétaire

Monique SIMON
co-présidente